# PROGRAMME METIER D'AGENT IMMOBILIER ET SA DEONTOLOGIE

Cette formation valide 14 heures de formation au titre du décret n°2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier.

## Objectifs

- Connaître les obligations et les règles déontologiques,

- Connaître l'étendue du devoir de conseil

- Maîtriser les spécificités de la mission d'intermédiaire immobilier

## Contenu de la formation

### 1. CHAMP D'APPLICATION DU STATUT ISSU DE LA LOI HOGUET

> Les activités et opérations soumises au statut

- Activités habituelles d'entremise ou de gestion portant sur le bien d'autrui

- Opérations concernées

> Les personnes soumises au statut

- Personnes concernées

- Personnes exclues

**LIEUX**

Paris
Lyon
Toulouse
Marseille
Nice
Nantes
Bordeaux
Strasbourg
Corse

**DUREE**

Deux jours (14 heures)
soit 7 heures par jour

**DATES**

Voir calendrier

**PRÉ REQUIS**

Aucun

**TARIF**

450 euros TTC

SHELTER FORMATION

**LIEUX**

Paris
Lyon
Toulouse
Marseille
Nice
Nantes
Bordeaux
Strasbourg
Corse

**DUREE**

Deux jours (14 heures)
soit 7 heures par jour

**DATES**

Voir calendrier

**PRÉ REQUIS**

Aucun

**TARIF**

450 euros TTC

## 2. LE CONTENU DE LA RÉGLEMENTATION

>Les conditions d'accès à la profession

- Conditions juridiques , financières, administratives
- Les conditions d'exercice

- Les registres et carnet de reçus

- La publicité et la réglementation sur les prix

- La lutte contre le blanchiment

- L'obligation de formation continue

- Le mandat et sa rémunération

- Le statut des collaborateurs

- Encadrement et contrôle des professionnels soumis à la loi Hoguet (loi Hoguet : nouveaux art.13-1 à 13-10)

- Le respect des règles issues du décret n°2015-1090 du 28 août 2015 fixant les règles constituant le code de déontologie.

SHELTER FORMATION

## 3. LE MANDAT

> Formalisme du mandat

- Règles générales (cause, objet, capacité)

- Règles spéciales

> Obligations des parties

- Obligations de l'agent immobilier : bonne exécution de sa mission et obligation d'information

Obligations du client : devoir de coopération et paiement de la rémunération

> Extinction du mandat

## 4. LA RESPONSABILITE

- Responsabilité civile professionnelle

- Responsabilité contractuelle et délictuelle

- Responsabilité pénale

- Responsabilité administrative

- Encadrement et contrôle des professionnels soumis à la loi Hoguet

- Le respect des règles issues du décret Décret n°2015-1090 du 28 août 2015 fixant les règles constituant le code de déontologie

**LIEUX**

Paris
Lyon
Toulouse
Marseille
Nice
Nantes
Bordeaux
Strasbourg
Corse

**DUREE**

Deux jours (14 heures)
soit 7 heures par jour

**DATES**

Voir calendrier

**PRÉ REQUIS**

Aucun

**TARIF**

450 euros TTC

Notre équipe pédagogique
reste à votre disposition
pour tous renseignements
complémentaires

01.88.32.82.54 (Paris et région nord)
04.84.89.41.68 (Marseille, Lyon et région sud)
05.82.95.83.28 (Toulouse et région ouest)

contact(a)shelterformation.com

www.shelterformation.com

**LIEUX**

Paris
Lyon
Toulouse
Marseille
Nice
Nantes
Bordeaux
Strasbourg
Corse

**DUREE**

Deux jours (14 heures)
soit 7 heures par jour

**DATES**

Voir calendrier

**PRÉ REQUIS**

Aucun

**TARIF**

450 euros TTC